

LES TERMES UTILISÉS, MAIS NON DÉFINIS PAR AILLEURS DANS LE PRÉSENT AVIS AURONT LE MÊME SENS QUE CEUX DÉFINIS DANS LE PROSPECTUS DATÉ DU 20 FÉVRIER 2026 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

JANUS HENDERSON FUND (la « Société »)
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B77949

AVIS AUX ACTIONNAIRES

5 août 2026

Ajout des critères relatifs aux principes du Pacte mondial des Nations Unies en tant que caractéristique environnementale et/ou sociale supplémentaire du Janus Henderson Fund – Pan European Fund

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons afin de vous informer que nous allons ajouter les critères relatifs aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) en tant que caractéristique environnementale et/ou sociale supplémentaire du Janus Henderson Fund – Pan European Fund (le « **Fonds** »).

La modification décrite dans le présent avis n'aura aucune incidence sur l'objectif d'investissement du Fonds, son approche en matière de construction de portefeuille, son style d'investissement principal ou les positions actuelles de son portefeuille. Elle ne devrait pas non plus entraîner de modification significative du profil de risque du Fonds ni des caractéristiques de durabilité recherchées par les investisseurs. Cette modification entrera en vigueur le 7 août 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

L'ajout des critères relatifs aux principes du Pacte mondial des Nations Unies vise à renforcer les caractéristiques environnementales et/ou sociales existantes du Fonds en intégrant au processus d'investissement un référentiel reconnu fondé sur des normes internationales, tout en maintenant la stratégie d'investissement actuelle du Fonds. Ce renforcement est conforme à l'évolution des pratiques de marché et aux attentes des investisseurs à l'égard d'un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR.¹

Un tableau comparatif présentant les nouvelles informations figurant dans les sections concernées de l'Annexe SFDR du Fonds figure à l'Annexe A.

¹ Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel qu'éventuellement modifié.

Janus Henderson Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com

Que devez-vous faire ?

Les informations ci-dessus sont communiquées à titre indicatif et aucune action n'est requise de votre part.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont renseignées à l'Annexe B.

Les coordonnées des agents et représentants locaux pour les investisseurs en Suisse figurent à l'Annexe B.

Meilleures salutations,



Administrateur
Au nom et pour le compte de Janus Henderson Fund

Janus Henderson Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Annexe A

Informations précontractuelles mises à jour concernant le Janus Henderson Fund – Pan European Fund

Modèle d'informations précontractuelles	Informations actuelles	Nouvelles informations valides à compter de la Date d'entrée en vigueur (modifications soulignées)
Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?	(...) Le Compartiment s'efforce aussi d'éviter d'investir dans certaines activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes par l'application d'exclusions contraignantes. (...)	(...) Le Fonds s'efforce aussi d'éviter d'investir dans certaines activités susceptibles de nuire à la santé et au bien-être des personnes par l'application d'exclusions contraignantes, <u>et il promeut le soutien en faveur des principes du Pacte mondial (couvrant des thèmes tels que les droits de l'homme, le droit du travail, la corruption et la pollution environnementale).</u> (...)
Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	(...) Filtres d'exclusion ESG – voir « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » ci-dessous pour des informations plus détaillées concernant les exclusions.	(...) - Filtres d'exclusion ESG – voir « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » ci-dessous pour des informations plus détaillées concernant les exclusions. <u>Nombre d'émetteurs détenus dont le statut au regard du Pacte mondial est « non conforme ».</u>

Ce produit financier tient-il compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

À la date du présent Prospectus, le Gestionnaire d'Investissement tient compte des principales incidences négatives (« PIN ») suivantes sur les facteurs de durabilité :

<u>Principale incidence négative</u>	<u>Comment la PIN est-elle prise en considération ?</u>
Émissions de GES	Filtres d'exclusion
Empreinte carbone	Filtres d'exclusion
Intensité de GES des entreprises en portefeuille	Filtres d'exclusion
Expositions à des entreprises actives dans les combustibles fossiles	Filtres d'exclusion
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Filtres d'exclusion
Exposition aux armes controversées	Filtres d'exclusion

À la date du présent Prospectus, le Gestionnaire d'Investissement tient compte des principales incidences négatives (« PIN ») suivantes sur les facteurs de durabilité :

<u>Principale incidence négative</u>	<u>Comment la PIN est-elle prise en considération ?</u>
Émissions de GES	Filtres d'exclusion
Empreinte carbone	Filtres d'exclusion
Intensité de GES des entreprises en portefeuille	Filtres d'exclusion
Expositions à des entreprises actives dans les combustibles fossiles	Filtres d'exclusion
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Filtres d'exclusion
Exposition aux armes controversées	Filtres d'exclusion
Non-respect du <u>Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE</u>	<u>Dialogue avec les émetteurs en infraction</u>

Janus Henderson Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
W janushenderson.com

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	(...) Le Gestionnaire d'Investissement applique des critères pour exclure les investissements directs dans les émetteurs en fonction de leur implication dans certaines activités. Plus précisément, les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumeux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité, d'huile de palme ou de tabac. (...)	(...) Le Gestionnaire d'Investissement applique des critères pour exclure les investissements directs dans les émetteurs en fonction de leur implication dans certaines activités. Plus précisément, les émetteurs sont exclus s'ils tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de sables bitumeux, du pétrole et du gaz arctiques, de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité, d'huile de palme ou de tabac. <u>Le Gestionnaire d'investissement n'investira dans des émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte mondial ou ne conservera ses investissements dans de tels émetteurs que s'il estime que ceux-ci sont en voie d'amélioration. Dans ce cas, le Gestionnaire d'investissement engagera un dialogue avec ces émetteurs pendant une période de 24 mois à compter de l'attribution d'une notation « non conforme ». Passé ce délai, si l'émetteur ne respecte toujours pas les principes du Pacte mondial, le Gestionnaire d'investissement cédera ses positions dans cet émetteur et appliquera des filtres d'exclusion afin de l'exclure.</u> (...)
--	--	---

Annexe B

Agents et représentants locaux de la Société

<u>Teneur de registre et Agent de transfert</u> SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A. Bishops Square Redmond's Hill Dublin 2 Irlande Téléphone : +353 1 242 5453 Fax : +353 1 562 5537	Pour les investisseurs situés en Suisse Représentant en Suisse : FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD. Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich Agent payeur en Suisse : Banque Cantonale de Genève 17, Quai de l'Île 1204 Genève Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.
Pour les investisseurs situés en Allemagne Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA ») 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg <i>JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.</i>	Pour les investisseurs situés en Belgique Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA ») 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg <i>Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que le rapport et les comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.</i>
Pour tous les autres investisseurs Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant. Si vous avez le moindre doute quant à la marche à suivre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel. Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.	

Janus Henderson Fund

78, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

W janushenderson.com